



QUE CHOISIR

D'autres avis sur le sujet ? Participez à notre forum du 28 avril au 12 mai.

Nouveaux médicaments

Excellent traitement!
Je l'ai étudié entre deux parties
de pêche aux Bahamas
aux frais du labo!



En panne d'innovation, l'industrie pharmaceutique met les bouchées doubles en marketing depuis plusieurs années, afin d'imposer sur le marché des médicaments à l'utilité contestable. Avec le concours de médecins qui oublient au passage de déclarer qu'ils ont des liens financiers avec les laboratoires dont ils vantent les produits dans les médias. Déclaration que la loi rend pourtant obligatoire. L'UFC-Que Choisir porte plainte à titre disciplinaire.

Les liaisons dange reuses

L'industrie pharmaceutique a besoin de praticiens leaders d'opinion

Octobre 2008: Sanofi-Aventis retire un médicament contre l'obésité, l'Acomplia. Il donnerait des idées suicidaires à certains patients. 2007: une série d'études met en évidence des risques cardio-vasculaires induits par l'Avandia, un antidiabétique des laboratoires GSK. 2004: Merck retire en catastrophe le Vioxx du marché. L'anti-inflammatoire augmente les risques de crise cardiaque. 2001: Bayer stoppe la vente de l'anticholestérol Stalor, responsable de plus d'une cinquantaine de décès. Les retraits de médicaments sont fréquents en médecine, mais ces cas récents présentent une circonstance aggravante. Aucun de ces traitements ne représentait un progrès flagrant par rapport à des produits plus anciens. Cela n'a pas empêché les laboratoires concernés de les lancer comme des superproductions hollywoodiennes,

avec un champ de prescription très large. Objectif blockbuster... Ce mot venu du cinéma désigne les films ou les médicaments qui vont, littéralement, « casser la baraque ». Pour y parvenir, il faut des stars. En santé, ce rôle est joué par des médecins leaders d'opinion qui exposent les mérites de telle ou telle spécialité, de congrès en colloques et d'entretiens dans la presse en plateaux de télévision. Rhumatologue à l'hôpital Cochin à Paris, Maxime Dougados a ainsi vanté à plusieurs reprises les mérites des coxibs, dont le Vioxx était un des principaux représentants. Au congrès de rhumatologie de Paris, en 2000, il met en avant, à leur propos, « une suppression totale du risque d'événement indésirable grave digestif », tout en admettant que les coxibs n'ont pas fait la preuve « d'une meilleure efficacité » que d'autres anti-inflammatoires. Le P Dougados estime, aujourd'hui encore,

que « ces histoires de maladie cardio-vasculaire ont été poussées à outrance » et que les coxibs sont « un plus pour la sécurité des patients ».

Les labos aux petits soins

Il faut très peu de temps pour découvrir que le P Dougados a eu et a encore des liens avec des laboratoires commercialisant des coxibs. Il a été président du Collège français des enseignants en rhumatologie, que subventionne Merck. Il a aussi été rémunéré par ce laboratoire pour superviser des essais thérapeutiques. Il a, en outre, prodigué des conseils aux laboratoires Bristol-Myers Squibb, Roche, Abbott et Wyeth. A-t-il pour autant perdu sa liberté de jugement? Maxime Dougados assure que non et fait valoir que « l'immense majorité des experts a des liens avec les laboratoires ». Exact, et c'est là tout le problème.

LIENS D'INTÉRÊT NON DÉCLARÉS

L'UFC-Que Choisir porte plainte

Au printemps 2008, le Formindep, association de professionnels de santé et d'usagers pour une information médicale indépendante, relève des dizaines d'interventions de professionnels de santé, en majorité des médecins, dans trente médias spécialisés et grand public. Aucun d'entre eux n'a déclaré de liens d'intérêt avec une entreprise de produits de santé. Intriguée, l'association écrit à 29 ordres professionnels départementaux et leur demande si les 91 praticiens dépendant d'eux et repérés pour leur intervention publique avaient déclaré des liens d'intérêt. Les ordres sont

en effet dépositaires de tous les contrats signés entre les industries de santé et leurs membres. Seuls 18 ordres départementaux représentant 65 professionnels ont répondu. Et, au final, un seul ordre professionnel a confirmé l'existence d'un lien d'intérêt pour un praticien de santé. Parallèlement, le Formindep a consulté les fichiers de différentes institutions (Alsapps, HAS...) pour lesquelles les médecins peuvent être experts, et des revues internationales auxquelles ils peuvent collaborer. Dans le premier cas, la déclaration de liens avec les labos est obligatoire (facultative avec les

revues). Résultats, 56 de 65 professionnels avaient déclaré des liens d'intérêt. Ces derniers n'appliquent donc pas la loi sur la transparence de l'information médicale. Le Formindep a fait part de ce constat à l'UFC-Que Choisir, qui a décidé de porter plainte à titre disciplinaire auprès de l'Ordre national des médecins et de saisir le ministère de la Santé contre neuf médecins qui se sont exprimés dans la presse médicale sans déclarer un lien d'intérêt avec l'industrie pharmaceutique.

Les médecins concernés :

- Laurent Boccon-Gibod (urologue),
- Bernard Charbonnel (endocrinologue),
- Yves Dauvilliers (neurologue),
- Philippe Faucher (gynécologue-obstétricien),
- Xavier Girerd (cardiologue),
- Serge Halimi (endocrinologue),
- Florence Pasquier (neurologue),
- Henri Rozenbaum (gynécologue),
- Olivier Ziegler (endocrinologue).

Les industriels choisissent les médecins (QC n° 452). Ils les invitent à des congrès; ils leur payent des formations, soutiennent leurs associations; ils les dédommagent pour leur participation à des conseils scientifiques; enfin et surtout, ils les rémunèrent en tant qu'investigateurs pour des essais thérapeutiques. Quand un laboratoire teste une molécule, il sollicite un chef de service qui l'essaiera sur ses patients, avec leur consentement. Sur le plan scientifique, les règles d'encadrement de ces essais sont draconiennes. Sur le plan financier, on nage dans le flou. « Les honoraires d'investigation sont reversés en très grande majorité à l'hôpital », soutient le D^r Xavier Girerd, cardiologue à la Pitié-Salpêtrière, à Paris, et investisseur pour Altana, GSK, Ipsen, Novartis, Astra Zeneca, Fournier, Pfizer, etc.

L'Inspection générale des affaires sociales (Igas) analyse le sujet autrement. Dans un rapport rendu public début 2009, elle relève une « forte opacité sur les rémunérations complémentaires liées aux activités de recherche et d'expertise ». Ces rémunérations « concernent un nombre significatif de médecins et chirurgiens hospitaliers pour des montants non négligeables ». Le reversement au service ou à l'hôpital est relevé dans 10,5% des cas seulement. La rémunération moyenne est de 6900€ environ pour une contribution scientifique et monte à 8200€ pour des expertises. Les montants maximaux sont impressionnants: jusqu'à 241 000€ pour une contribution scientifique et 600 000€ pour des prestations de consultant... Ce n'est pas tout. Un médecin investigateur touche →